



ARNEKE
 BAILLEUL
 BAVINCHOVE
 BERTHEN
 BLARINGHEM
 BOESCHEPE
 BOESEGHEN
 BORRE
 BUYSSCHEURE
 CAESTRE
 CASSEL
 EBBLINGHEM
 EECKE
 FLÊTRE
 GODEWAERSVELDE
 HARDIFORT
 HAZEBROUCK
 HONDEGHEM
 HOUTKERQUE
 LE DOULIEU
 LYNDE
 MERRIS
 METEREN
 MORBECQUE
 NEUF-BERQUIN
 WEPPE
 NOORDPEENE
 OCHTEZEELE
 OUDEZEELE
 OXELAËRE
 PRADELLES
 RENESCURE
 RUBROUCK
 SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
 SAINTE-MARIE-CAPPEL
 SAINT-JANS-CAPPEL
 SERCUS
 STAPLE
 STEENBECQUE
 STEENVOORDE
 STEENWERCK
 STRAZEELE
 TERDEGHEM
 THIENNES
 VIEUX-BERQUIN
 WALLON-CAPPEL
 WEMAERS-CAPPEL
 WINNEZEELE
 ZERMEZEELE
 ZUYTPEENE

Madame, Monsieur,

La Communauté de Communes de Flandre Intérieure souhaite accélérer la transition écologique sur son territoire, et s'engage ainsi pour la prévention et la réduction des déchets en délibérant, en juillet 2021, la mise en place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI). Une étape importante a été franchie le 14 décembre 2021, lors du dernier Conseil Communautaire, avec le vote de la grille tarifaire de la REOMI.

L'arrivée de cette redevance se précise et débutera dès janvier 2022 dans vos communes avec la distribution des bacs en porte-à-porte à vos habitants.

C'est donc à compter du 13 janvier 2022 qu'un agent de la société ESE passera dans les foyers pour doter en bacs vos habitants. Voici le planning de passage dans chaque commune :

Dates de passage 2022	Communes
13 janvier au 26 février	Hazebrouck
14 février au 26 février	Steenvoorde – Houtkerque – Nieppe
21 février au 5 mars	Cassel – Nieppe
28 février au 12 mars	Terdeghem – Sainte-Marie-Cappel – Saint-Sylvestre-Cappel – Nieppe
7 mars au 19 mars	Godewaersvelde – Eecke – Bailleul
14 mars au 26 mars	Boeschepe – Berthen – Bailleul
21 mars au 9 avril	Meteren – Merris – Saint-Jans-Cappel - Bailleul
4 avril au 16 avril	Caëstre – Flêtre – Bailleul
11 avril au 23 avril	Vieux-Berquin – Bailleul
18 avril au 30 avril	Borre – Pradelle – Strazeele – Hondeghem - Le Doulieu – Steenwerck - Neuf-Berquin Ebblinghem – Sercus – Staple –
25 avril au 7 mai	Wallon-Cappel - Le Doulieu – Steenwerck - Neuf-Berquin
2 mai au 14 mai	Buysseure – Noordpeene – Zuytpeene – Bavinchove – Oxelaëre – Morbecque
9 mai au 21 mai	Rubrouck – Arnêke – Boëseghem – Thiennes - Steenbecque
16 mai au 28 mai	Winnezeele – Oudezeele – Zermezele – Hardifort – Wemaers-Cappel - Ochtezeele, Blaringhem – Lynde
23 mai au 4 juin	Renescure



ARNEKE
BAILLEUL
BAVINCHOVE
BERTHEN
BLARINGHEM
BOESCHEPE
BOESGHEM
BORRE
BLUYSSCHEURE
CAESTRE
CASSEL
EBBLINGHEM
EËCKE
FLETRE
GODEWAERSVELDE
HARDIFORT
HAZEBROUCK
HOINGHEM
HOUTKERQUE
LE DOULIEU
LYNDE
MERRIS
METEREN
MORBECQUE
NEUF BERQUIN
NIEPPE
NOORDPEENE
OCHTEZEELE
OUDEZEELE
OXELAERE
PRADELLES
RENSCURE
RUBROUCK
SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
SAINT-MARIE-CAPPEL
SAINT-JANS-CAPPEL
SERCUS
STAPLE
STEENBECQUE
STEENVOORDE
STEENWERCK
STRAZEELE
TERDEGHEM
THIENNES
VIEUX-BERQUIN
WALLON-CAPPEL
WEMAERS-CAPPEL
WINNEZEELE
ZERMEZEELE
ZUYTPEENE

Les ménages n'ayant pas la place de stocker les bacs (pas d'espace de stockage (garage, jardin...), largeur de trottoir insuffisante, éloignement trop important du circuit de collecte) seront collectés en sacs préenregistrés et seront recensés au moment de la collecte d'informations par le prestataire ESE.

Pour certains cas particuliers, identifiés au moment du passage des agents chargés de la collecte d'informations, ceux-ci apporteront une réponse selon les règles de dotation validées par l'intercommunalité.

Quelques informations supplémentaires :

- Ces agents seront munis d'une lettre d'accréditation et d'un badge avec photo lors de leur présentation aux habitants
- Les bacs de collecte sont mis à la disposition des foyers à titre gratuit, aucunes coordonnées bancaires ne leur seront demandées
- Les usagers ont la possibilité de faire reprendre leurs anciens bacs à titre gratuit afin qu'ils soient recyclés localement

Si vous souhaitez des informations complémentaires sur la redevance incitative (fonctionnement, tarification...), n'hésitez pas à consulter notre site internet cc-flandreinterieure.fr ou à nous contacter au : 03 74 54 00 80 (à partir du 3 janvier 2022)

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos meilleures salutations.

Le Conseiller délégué

Luc EVERAERE